**Pour économiser l’énergie, on agit, on réduit.**

**Message à destination des managers**

Afin d’informer et mobiliser au mieux les équipes dans le cadre du plan de sobriété énergétique de l’État, il est nécessaire d’expliquer aux agents le contexte : une crise énergétique qui accélère l’action de l’État. Les mesures du plan ont une application rapide mais sont vouées à durer pour réduire ses consommations d’énergie et opérer des changements de long terme nécessaires à la neutralité carbone. Pour inscrire le comportement vertueux des agents dans la durée, orienter la démarche dans une logique d’équipe permet d’intégrer la sobriété énergétique et la réduction de l’empreinte environnementale au sein du projet de service.

**Dix actions principales à retenir :**

1. **Sensibiliser les agents sur le chauffage** qui ne peut être enclenché en hiver qu’en dessous de 19 degrés car chaque degré de chauffage en moins permet de réduire de 5 à 7% les consommations, notamment de gaz.
2. **Veiller à l’absence de matériel de chauffage d’appoint** dans les locaux en compensation des limitations de température.
3. Au départ des équipes, **veiller à ce que tout soit éteint** dans le bâtiment (éclairage, chauffages, imprimantes et ordinateurs) et que les volets soient fermés le soir pour une meilleure isolation.
4. **Partagez les bons gestes du numérique** : éteindre tous ses appareils plutôt que les mettre en veille, supprimer les fichiers obsolètes et libérer de l’espace sur les serveurs et boites mail, privilégier l’audio à la vidéo, etc.
5. **Relayer l’alerte Ecowatt rouge** et rappeler aux agents d’utiliser les appareils électriques en heures creuses (jour, 13h-17h et nuit, 21h-8h) pour que l’État contribue à éviter les coupures en soulageant le réseau électrique en période de forte tension.
6. **Faciliter le recours au télétravail des agents** en fonction des nécessités de services et leur rappeler le réhaussement de l’indemnité forfaitaire.
7. Rappeler aux équipes **la possibilité de bénéficier du forfait mobilité durable** réhaussé avec de nouvelles dispositions et du forfait transports en commun.
8. Pour les déplacements professionnels des agents, **analyser l’intérêt du déplacement ou non** au profit de l’audio ou de la visioconférence.
9. Veiller à l’application de l’obligation de **report de l’avion vers le train** **pour les déplacements** pouvant être réalisés en moins de 4h en train (ou si l’aller-retour est réalisé dans la journée, en moins de 6h) et encourager le report de la voiture vers le train. **Encourager autant que possible le recours au covoiturage** des équipes si la flotte automobile est utilisée.
10. *Une image contenant texte

    Description générée automatiquement***Montrer l’exemple pour les trajets professionnels** et les déplacements domicile-travail (marche, vélo, covoiturage et transports en commun).